

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DISCOURS SUR L'ÉDUCATION,

Prononcé par M. l'abbé Dupanloup, vicaire-général de Paris,
à la distribution des prix du petit séminaire.

SUITE ET FIN.

« Ce discours vous étonne peut-être, mes chers enfans ; et, accoutumés seulement à notre tendresse, vous êtes surpris de nous entendre en ce jour révéler devant vos parens le secret, le mystère de notre respect pour vous. Je ne retire aucune de mes paroles ; et, dans un sens, vous êtes dignes de leur respect comme du nôtre : ils le savent, et voilà pourquoi ils vous ont placés sous l'aile de la religion, et entourés de soins si tendres.

« Oui, audessus des prérogatives naturelles à cet âge, il y a dans l'enfant quelque chose de plus haut encore et de plus divin, qui doit être l'inspiration profonde et la lumière de notre dévouement.

« Ces grâces naïves sont les reflets de la grâce divine elle-même ; et, si son éducation doit remonter si haut, c'est que, créature sublime, il porte dans le fond de sa nature, dans l'élévation, la puissance et l'harmonie de ses facultés, l'image et la ressemblance de Dieu même.

« Cet humble enfant est destiné à un double royaume. S'il porte dignement le sceptre de sa royauté sur la terre, le royaume des cieux lui sera donné quelque jour ; et si, quoique abaissé au-dessous des anges ici-bas, on lui en donne quelquefois le nom, c'est que Dieu lui prodigue, comme à l'ange, la vie, l'intelligence et l'amour, et avec cette céleste nature, toutes les riches facultés, tous les dons innombrables, tous les attributs merveilleux qui naissent et découlent de sa fécondité.

« Ce qu'il ne faut pas oublier ici, c'est que ces facultés vives demandent à germer et à croître, et sollicitent d'elles-mêmes le développement et la culture.

« Vie, intelligence et amour ; esprit, talent, génie ; bon sens, bon goût ; volonté, caractère, conscience ; lettres, science, arts, industrie même ; religion, morale, vérité, vertu : toutes ces grandes et divines choses de l'humanité sont sans lumière et sans nom dans un enfant, et demeureront enfouies dans les profondeurs de sa nature, si on n'a pris soin de les étudier et de les cultiver religieusement.

« Donc, ouvrir son intelligence, orner sa mémoire, former en lui la pensée de la parole, féconder son imagination, polir son goût, exercer son jugement, c'est le devoir de l'éducation intellectuelle.

« Purifier et ennoblir ses sentimens, affermir sa raison, presser sa volonté, éclairer sa foi, former sa conscience, son caractère et son cœur, c'est le devoir de l'éducation morale et religieuse.

« Conserver la force de l'enfant, veiller sur sa vie, aider sa constitution physique à se fortifier en se développant, fuir en sorte que ses membres soient toujours souples et vigoureux, qu'un sang généreux et pur circule dans ses regards, ne s'abrutisse et ne s'éteigne jamais ; que cet aimable coloris, ce charme inexprimable qui embellit le front de l'enfance vertueuse, ce je ne sais quoi d'heureux qui vient des dons du ciel, ne disparaisse jamais sous de tristes nuages : c'est le devoir de l'éducation physique et aussi de l'éducation religieuse. On l'a dit ; la Religion est l'aromate qui empêche la science de se corrompre. Nous le dirons aussi : la vertu est le baume divin qui conserve la vie et la fraîcheur de l'enfant.

« Mères vertueuses ! vous vous félicitez, j'espère, en ce jour, d'avoir demandé à la Religion pour vos enfans les premières leçons de la vertu, et d'avoir mis de bonne heure dans son sein maternel leur innocence à l'abri.

« Quand, au moment de leur triomphe, vous entendrez ces voix innocentes et pleines de vie, vous redirez les témoignages de leur amour ; quand vous verrez ces fronts radieux, ces sourires pleins d'espérance ; quand vous déposerez sur leurs lèvres la douce expression de votre tendresse, ne craignez pas : vous y respirerez les parfums de la vertu.»

Dans la suite de ce discours, M. Dupanloup traite une grande question, la plus importante, sans contredit, au point de vue social : Tous les enfans doivent-ils être élevés de la même manière ? S'il y a diverses éducations, quelles en sont les lois et les limites ?

« Il doit y avoir des éducations variées, comme il y a des vocations diverses. Il serait aussi indigne de vouloir faire descendre toutes les intelligences au même niveau, qu'absurde de vouloir les élever toutes à la même hauteur. La même étendue dans l'esprit, et je ne crains pas de le dire, la même perfection dans la vertu n'est pas requise de tous ; mais tous, sans exception, l'ouvrier, l'enfant du peuple, l'homme des champs, par cela même,

et par cela seul qu'ils sont chrétiens, ont un droit impérieux à recevoir une éducation qui les fasse jouir du développement et de la force de leurs facultés dans le degré convenable.

« Et voilà pourquoi l'Eglise, s'est toujours dévouée, avec un soin religieux, à l'éducation populaire. La première elle l'a essayée dans le monde, et seule encore elle l'a fait avec succès.

« Les instituteurs qu'elle envoie aux peuples sont les apôtres de la vertu, les consolations des affligés, les pères des pauvres. C'est à eux, et à eux seuls, qu'il est encore donné, au milieu du redoutable malaise des classes populaires, de prêcher, avec vérité et avec fruit, aux pauvres la patience et le travail ; aux ouvriers fatigués de la chaleur du jour, la résignation et l'espérance ; aux peuples, l'obéissance et le respect ; à tous les hommes, qu'ils sont frères et ne doivent jamais se refuser les uns aux autres la vérité, la charité et la justice.

« Mais, s'il y a une éducation commune, il y a aussi et il doit y avoir une haute éducation. Elle est la gloire et le couronnement de l'humanité : c'est l'ordre de la providence ; c'est la loi de la nation...

« Ça été de nos jours une chose étrange : les intérêts matériels ont acquis parmi nous assez de puissance, et se sont crus, un moment du moins, assez forts pour contester la nécessité de cette haute éducation des intelligences.

« Comme si les hautes vertus morales et religieuses qui protègent et font fleurir les mœurs ; comme si les connaissances générales, qui étendent et fortifient l'esprit, n'aidaient pas par là même à perfectionner les connaissances les plus matérielles et les plus positives ;

« Comme si, substituer à la haute éducation intellectuelle un enseignement uniquement professionnel, n'était pas condamner la société à ne plus marcher que dans les voies étroites d'un instinct sans progrès véritable ;

« Comme si ces humanités contre lesquelles on s'est récrié, avec plus ou moins de bonne foi et de zèle, n'étaient pas simplement le perfectionnement de la raison et du langage, par l'étude des plus beaux sentimens de la pensée et de la parole humaine ;

« Comme si l'étude sérieuse et approfondie, l'étude intelligente des trois langues et des trois grandes littératures, grecque, latine et française, ne plaçaient pas à l'école des philosophes les plus profonds, des poètes les plus heureusement inspirés, des moralistes les plus sages, des historiens les plus graves !

« Quoiqu'on en ait dit, il n'en demeure pas moins vrai que la littérature, l'histoire, l'éloquence et la philosophie sont filles des humanités et reines du monde ; et qu'à très-peu d'exceptions près, ce sont les littérateurs, les historiens, les orateurs et les philosophes qui exercent dans leur siècle et dans leur pays une influence directrice, profonde et universelle.

« Quel serait d'ailleurs le terrain commun sur lequel se rencontreraient toutes ces hautes intelligences, appelées d'une manière ou d'une autre par la Providence à servir leur pays, à aider leurs semblables ? Ne faut-il pas que tous ces hommes se retrouvent et s'entendent à une certaine hauteur ? Ne faut-il pas que toutes les sommités sociales — et ici nous parlons aussi bien des sommités industrielles, commerciales et militaires, que de la magistrature et du sacerdoce, que des instituteurs de la jeunesse et des législateurs des peuples, — ne faut-il pas que tous aient reçu une éducation assez forte, une éducation assez haute pour qu'elle les rapproche tous les uns des autres, dans ces régions supérieures où il convient à l'honneur, et nous l'ajoutons, à la félicité du genre humain, que ceux qui sont les chefs et les fils aînés des nations se rencontrent et s'expliquent sur les intérêts généraux de l'humanité ? »

A côté de l'éducation commune, de l'éducation professionnelle et de la haute éducation, et audessus d'elles, dans un ordre plus élevé, se place l'éducation sacerdotale, la plus sublime, sans contredit, et la plus nécessaire non-seulement pour le salut éternel des âmes, mais encore pour la tranquillité et la prospérité temporelle du peuple.

« L'état qui commande le plus entier oubli de soi : l'état où l'on cesse d'être fidèle dès qu'on cesse de s'oublier soi-même et de se dévouer, où l'on peut craindre que les saintes affections de la nature n'affaiblissent le dévouement au devoir ; le Sacerdoce, en un mot, exige évidemment une vertu plus généreuse, et peut-être aussi, une intelligence plus haute, que ces états où, par là même qu'il est permis de travailler pour les siens, c'est un devoir de le faire : et voilà pourquoi la Religion réclame dès le jeune âge

ceux qui seront un jour ses ministres ; et c'est avec raison que la société les lui confie.

« L'éducation qui doit les préparer à cet état grand et sublime, et qui doit former en eux des hommes plus dévoués et par conséquent plus parfaits, est sans contredit la plus difficile de toutes. Il faut la commencer de bonne heure, autrement l'œuvre serait impossible. Il faut que les premiers regards de ces enfans destinés à de si saintes choses, se reposent au sanctuaire avant d'avoir vu les scandales des mœurs publiques. Il faut que la Religion épie le premier éveil de leur raison naissante pour l'éclairer. Il faut qu'elle les prépare de longue main à ses grandeurs, et aussi aux épreuves de leur avenir et aux périls de leur sacerdoce.

« Pour porter dignement le caractère sacerdotal, c-à-d, pour se dévouer tous les jours de la vie, il faut être né grand ou le devenir. Des cœurs vulgaires, des caractères faibles, des esprits abattus, une éducation commune n'y suffiraient pas. Aujourd'hui surtout les peuples demandent autre chose à leurs prêtres, et avec raison.

« Les élèves du sanctuaire sont l'espérance et la consolation de l'Eglise de France. Puissent-ils devenir un jour sa force et sa gloire ! Puissent-ils lui rendre ses docteurs, ses évangélistes et ses prophètes, et tous ses prêtres vénérables dont la science était si profonde, les livres si éloquens, la vertu si pure, et qui ont disparu au milieu des orages !

« Les peuples les attendent en silence comme le secours de Dieu, et les invoquent de loin, inspirés, sans le savoir peut-être, par le plus profond besoin de se régénérer enfin, ou au moins par la crainte de se trop dépraver.

« Sainte et précieuse jeunesse ! cher et consolant espoir du sacerdoce français ! tribus choisies et privilégiées du Seigneur ! continuez à croître sous les ailes de la Religion, dans ces asiles, où se perpétuent encore les bons exemples et les bonnes maximes, où peuvent se former encore des âmes grandes et vertueuses par goût, par inclination, par une sorte de nécessité bienheureuse ; parce que les préjugés communs, ailleurs si redoutables, conspirent ici en faveur de la vertu, parce que rien n'affaiblit leurs actions et ne balance leur autorité. »

Diriger ces diverses éducations sous l'influence d'une pensée supérieure, qui les fasse toutes converger avec harmonie vers un même fin, telle est la solution du grand problème de l'éducation publique.

« N'est-ce pas ainsi dignement acquitter sa dette envers l'Eglise et la patrie ?

« Oui ; et c'est plus, c'est mieux encore. Grâce à l'heureux mouvement des esprits inclinés à des rapprochemens depuis longtemps désirables, par le besoin de s'entendre et de s'entraider, et peut-être aussi par une force supérieure et divine, à laquelle rien ne saura résister ; c'est renouer la noble et antique alliance indignement rompue au dernier siècle, entre la foi et les lettres, entre la religion et les sciences, entre la vertu et les arts, et par conséquent entre la France et son sacerdoce, entre l'Eglise et la patrie.

« C'est préparer une génération nouvelle digne des grandes choses que l'avenir semble nous réserver ; une génération forte et dévouée, intelligente et capable, qui comprendra les besoins et la marche des agitations humaines et ne s'en montrera pas plus effrayée qu'il ne convient à ceux à qui les lumières de la foi doivent donner quelque chose de la sagesse et de la patience de Dieu ; à ceux qui peuvent trouver dans l'histoire de leurs pères et dans les souvenirs du passé, les secrets de la Providence et les espérances de l'avenir. »



AVIS.

Nous croyons devoir prévenir les personnes obligées à l'office du bréviaire que le supplément pour les nouveaux offices qui doivent être prochainement introduits dans ce diocèse, est sous presse et sortira bientôt. Nous profitons de la circonstance pour avertir aussi qu'il sera bien difficile de suivre la rubrique du bréviaire sans avoir recours à un calendrier semblable à celui qui se vend au bureau des *Mélanges*, à cause du grand nombre de changemens qu'a nécessités l'introduction de ces nouveaux offices.



BULLETIN.

Evêché de Québec.—Conseil Législatif.—Election de Montréal.—Troubles religieux à la Nouvelle-Orléans.—Faits divers.—Rébeccaïtes.—Situation des Etats-Romains.

Comme tout ce qui se rattache à l'avantage et à la gloire de la religion est toujours agréable et intéressant à nos religieux compatriotes, nous croyons devoir leur faire part de la belle, mais dispendieuse entreprise, que vient de former Mgr. de Québec. On voyait avec peine, depuis longtems, le premier évêque du Canada forcé de prendre domicile ailleurs, quoiqu'il fut traité par les MM. du séminaire, avec tous les égards et la politesse dus à son rang et à sa dignité. On apprendra donc avec plaisir que S. G. vient de faire, moyennant la somme de £5,900, l'acquisition d'un superbe terrain pour y bâtir un palais épiscopal. Il a fallu, comme l'on voit, une générosité et une confiance plus qu'ordinaire pour commencer une entreprise qui nécessitait d'abord un tel sacrifice et qui semble devoir en exiger encore de plus grands par la suite. Aussi nous ne doutons nullement que

de si louables efforts ne soient couronnés d'un heureux succès et que S. G. ne trouve, dans le clergé et les amis des Institutions catholiques, de zélés et généreux coopérateurs.

L'hon. E. R. Caron, maire de Québec, vient d'être nommé président du Conseil Législatif. Ce choix doit réjouir les gens de bien et dénote un gouvernement sage et éclairé.

Nous apprenons que depuis la retraite de la minorité du Conseil, la question du siège du gouvernement y a été agitée et décidée en faveur de Montréal à l'unanimité.

Il paraît malheureusement que M. C. S. Cherrier a refusé de se rendre aux vœux et à l'invitation des citoyens de Montréal. Nous ne savons pas encore sur qui va tomber le nouveau choix. Plusieurs candidats se mettent, dit-on, sur les rangs et sollicitent les suffrages. On nomme surtout le Dr. Beaubien et l'avocat Drummond. On peut donc s'attendre à un poll long et animé. C'est M. J. Viger qui est nommé officier-rapporteur.

La nomination d'un curé à l'église de St. Louis, comme successeur du rév. M. Bach, décédé en octobre dernier, vient malheureusement de ressusciter toutes les querelles qui, il y a à peine un an, faillirent amener un schisme déplorable à la Nouvelle-Orléans. Mgr. Blanc, voulant mettre le nouveau curé de sa cathédrale en moyen d'opérer le bien dans l'exercice du saint ministère, crut devoir représenter à MM. les marguilliers de cette église qu'il était nécessaire que le prêtre eut en son pouvoir les registres dont il est responsable ; qu'il eut le choix et le contrôle des officiers employés dans l'intérieur de l'église ; que l'usage libre du presbytère lui fut assuré ; enfin que le tarif à suivre par le clergé fut autorisé par l'évêque. Or, ce sont ces quatre propositions, si équitables, qui soulèvent encore les mauvais vouloirs de MM. les marguilliers, et qui les portent à faire assemblée sur assemblées pour s'opposer aux droits incontestables de leur évêque. Ces messieurs poussent si loin leurs ridicules prétentions, qu'ils vont jusqu'à qualifier d'évêque de fait le vénérable pontife que le chef suprême de l'Eglise a placé à la tête de ce diocèse ; ignorant autant en cela la stricte obligation de leurs devoirs, que l'étendue des droits de l'épiscopat.

Ce n'est pas pourtant que cette prétention soit absolument nouvelle dans le corps des marguilliers de la Nouvelle-Orléans ; nous voyons au contraire, par un article du *Propagateur Catholique*, que, dès 1825, ces messieurs eurent la pensée de présenter à la législature une pétition tendant à les faire autoriser à refuser le curé que l'évêque nommerait sans leur consentement. Voilà, comme l'on voit, quelque chose d'assez joliment protestant. Heureusement ce projet n'eut pas de suite ; aussitôt que Mgr. Rosati eut connaissance de ce dessein schismatique, il en écrivit à Rome et obtint, en réponse, un Bref de Sa Sainteté Léon XII, que nous reproduisons dans notre prochain numéro, avec les réflexions du journal d'où nous tirons ces extraits.

L'empereur du Céleste-Empire a enfin ratifié le traité de paix entre l'Angleterre et la Chine. Il faut espérer, cette fois, que la paix sera durable et que les Chinois ne seront pas plus pressés de recommencer la guerre que leur empereur ne l'a été de signer ce traité.

Des nouvelles d'Haïti avaient annoncé des mouvemens d'insurrection parmi les nègres aux environs de St. Domingue ; mais il paraît que tout se réduit à peu de chose. Du moins une nouvelle plus récente apportée par un voyageur est contradictoire aux premières. Il faut donc attendre de nouveaux renseignemens pour savoir à quoi s'en tenir.

On pourrait en dire à peu près autant de l'Espagne, quoique les derniers rapports paraissent pourtant plus favorables au gouvernement provisoire qu'aux autres partis, comme on peut le voir, dans ce journal, à l'article ESPAGNE. Barcelone, centre de l'opposition est aux abois. D'un autre côté, la division paraît s'introduire dans le parti ministériel. Le capitaine-général Narvaez veut, dit-on, supplanter Lopez, chef du cabinet ministériel qui fait pourtant preuve de beaucoup d'énergie et d'habileté.

Nous publions aujourd'hui, suivant la promesse que nous en avons faite, de longs détails sur les affaires d'Irlande. Ces documents, que nous empruntons à l'*Univers*, nous ont paru si intéressans, que nous n'avons pas cru devoir en rien retrancher, malgré leur longueur. Nous les faisons suivre encore des réflexions de notre même journal, parce que nous les regardons comme très propres à jeter du jour sur cette grande question. Nous donnerons le reste dans notre prochain numéro.

Nos journaux d'Europe nous apprennent qu'il s'est formé dans le pays de Galles des troupes de bandits qui y causent beaucoup de ravages et de terreur. On les nomme présentement Rebeccaites. Ce nom leur vient, dit-on, d'un incident assez curieux que nous allons rapporter sans en garantir la véracité. Des personnes mises au guet, tout exprès pour surprendre pendant la nuit les malfaiteurs, apercevant une femme qui s'efforçait de briser et d'enlever la barrière que l'on gardait, la prirent pour la gardienne elle-même nommée Rebecca. On se met donc à crier : c'est Rebecca, c'est Rebecca ; et depuis ce tems ce nom est resté au chef de ces brigands. Ce sont des hommes travestis en femmes qui, sous le beau prétexte de justice et d'égalité, détruisent et enlèvent toutes les barrières de péage, dépouillent et pillent les riches propriétaires avec une célérité et une audace incroyables, et cherchent à s'accréditer en partageant les fruits de leur rapine avec les pauvres. Les autorités, aux dernières nouvelles, n'avaient pu encore réussir à les réprimer. Quelques-uns seulement avaient été arrêtés. Cependant le gouvernement paraissait décidé à vouloir mettre un terme à leur brigandage.

Nous nous trouvons forcé de faire quelques remarques sur une petite communication d'un correspondant d'Ancône au journal allemand de Francfort, au sujet des Juifs et du grand inquisiteur d'Italie. Nous ne nous attendions pas à voir cette pièce reproduite sur les journaux français du pays. Nous aimons à croire que c'est par inadvertance qu'on l'a fait, et qu'on sera plus sur ses gardes à l'avenir. La tournure de ce petit écrit suffisait pourtant, il nous semble, pour dévoiler la mauvaise intention de son auteur et en faire suspecter la véracité. Car, enfin de quoi se plaint-il ? Il nous apprend, lui-même, que le Pape a empêché le grand inquisiteur de mettre à exécution contre les Juifs des lois, rigoureuses peut-être, mais exigées par les circonstances. On pourrait croire qu'il va lui en savoir bon gré. Point du tout. Si le Saint-Siège use de douceur et d'indulgence il ne veut lui en tenir aucun compte. C'est, dit-il, parce que *les banquiers lui ont déclaré être décidés à ne pas soutenir ses emprunts, s'il laisse exécuter ses lois atroces* contre ceux de leur nation. Dans cette supposition, on pourrait conclure tout au plus, que le gouvernement pontifical est faible et peu redoutable. Mais c'est à la religion qu'il en veut, et il faut bien qu'il finisse par un sarcasme impie, fût-il même contre la raison et le bon sens. Ainsi l'autorité de celui que Napoléon avec tous ses soldats n'a pu révoquer, se trouve arrêtée par un mot de Rothschild. Heureusement l'expérience du dix-huitième siècle est là pour nous rassurer. Il se passera encore bien des années avant que la calomnie du correspondant d'Ancône se réalise. Pour se convaincre d'avantage que les clefs de St. Pierre ne sont point en échec, on peut lire dans nos colonnes d'aujourd'hui, l'excommunication que N. S. P. P. Grégoire XVI vient de lancer contre le soi-disant évêque de Harlem, Henri-Jean Van Buul.

Au reste cette pièce du correspondant d'Ancône peut avoir encore la même authenticité que tous ces bruits de troubles et de révolte qu'on s'est plu à répandre sur le compte des Italiens, sans fondement, comme on peut également s'en convaincre par la lettre suivante que nous tirons d'un journal de Marseille.

« Un de nos amis, qui parcourt en ce moment le nord de l'Italie, nous écrit pour nous mettre à même de rectifier ce qui a été avancé par tant de journaux sur la situation de la Romagne. Ces mouvements, d'après le dire de ce témoin oculaire et digne de foi, n'ont pas eu l'importance que, d'après les assertions de correspondances italiennes, nous leur avons donnée, avec presque tous les journaux de Paris. Tout est terminé à l'heure présente. Notre ami vient de parcourir tout le pays qu'on a présenté en état d'insurrection : Bologne, Imola, Forlì, Ravenne, Lugo Ferrare. Tout est à peu près tranquille. Si la lettre que nous avons sous les yeux emploie cette expression *à peu près*, c'est que les esprits sont tenus un peu en éveil par les nouvelles qui viennent de Paris. Tout s'est borné à une petite levée de boucliers assez inoffensive et très peu menaçante de quelques têtes exaltées et de quelques contrebandiers de profession. Si le cardinal-légat-Spinola a pris, dans le principe, quelques mesures, c'est qu'il ignorait lui-même l'étendue du mouvement. Mais qu'on ne croie pas que des canonniers aient été placés devant le palais de la légation, et que des cris séditieux aient été proférés à Bologne. La ville jouit de sa tranquillité ordinaire. A Ravenne, il est vrai il y a encore un peu d'émotion ; mais cette émotion n'avait rien de séditieux, elle était causée par le désir d'avoir quelques nouvelles. Notre correspondant a parcouru tout seul, dans une petite voiture, la route de Ravenne à Bologne, par Lugo et Medicina, que les journaux de Paris représentaient comme occupée par les insurgés, et il n'a rien vu qui annonçât la moindre agitation. Il n'est pas vrai que la garnison antrichienne de Ferrare ait reçu du renfort ; elle ne fait, comme par le passé, que le service de la citadelle. »

Nous pensons donc qu'on doit se tenir en garde contre toutes ces communications écrites évidemment dans un esprit hostile à l'Eglise et à la Religion.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—L'évêque de Marseille a adressé, le 21 septembre, la circulaire suivante à son clergé :

« Monsieur le curé,

« Dieu proportionne ses grâces envers les peuples, selon les tems qu'il a destinés dans son infinie sagesse, pour l'accomplissement de ses desseins sur les élus. Or, sans vouloir pénétrer ces desseins cachés dans les conseils de la divine providence, ne pourrait-on pas reconnaître que nous sommes arrivés à une époque où des effets admirables, vraiment marqués au coin des prodiges, viennent plus fréquemment que dans d'autres tems surprendre nos yeux, exciter notre foi et réclamer de notre part d'éclatans hommages ?

« Quant à nous, M. le curé, nous croirions refuser à la vérité les hommages qui lui sont dus, si la crainte de l'esprit du siècle nous empêchait de donner connaissance aux fidèles de notre diocèse d'un fait qui doit intéresser au plus haut point leur piété envers la très sainte Vierge. Sans doute, la puissante protection de Marie se manifeste souvent à nous par des grâces signalées qu'attestent diversement la reconnaissance et la dévotion des âmes fidèles. Mais, quels que soient, même dans le lieu saint, les signes particuliers qui conservent et consacrent, en quelque sorte, le souvenir des grâces reçues, il n'est pas toujours possible de reconnaître les vrais caractères d'une dérogation à l'ordre de la nature dans les faits qui sont rappelés. Toutefois nous devons distinguer de ceux-ci la guérison instantanée dont, après une enquête que nous avons faite nous-même pour en constater l'authenticité, indépendamment de la connaissance personnelle que nous en avions déjà, nous voulons offrir le récit à l'édification de nos ouailles.

« La sœur Marie-Julie Dugas, religieuse du premier monastère de la Visitation dit des Grandes-Maries, à Marseille, était retenue, depuis cinq ans, à l'infirmerie de la communauté, par suite d'une complication de maux toujours croissans. Les médecins signalèrent d'abord, dans son état, des caractères de phthisie : vinrent se joindre ensuite des fièvres intermittentes, et depuis trois ans, une violente irritation d'entrailles qui ne permit plus à la malade de quitter un seul jour le lit. Son état devenait sans cesse plus grave et déconcertait toutes les ressources de l'art. Elle éprouvait un dégoût insurmontable pour toute espèce de nourriture ; sa faiblesse était si grande qu'elle ne pouvait se tenir sur son séant dans son lit, ni supporter dans sa chambre la conversation de deux personnes qui parlaient entre elles. Elle avait de longs et fréquents évanouissements, pendant lesquels, au dire des médecins, elle pouvait expirer. Des sueurs abondantes, des ulcères dans la bouche, d'horribles douleurs aux dents atteintes de carie, par un effet de la malignité de la maladie, la fatiguaient sans cesse. La fièvre lente qui la consumait l'avait réduite à un amaigrissement affreux ; enfin il s'était manifesté depuis un an une sorte d'hydropisie qui, jointe à la consommation qui la minait, ne laissait que l'espoir de quelques mois de vie. Tel était l'état que l'on remarquait dans la sœur Marie-Julie, et dont nous avons été nous-même bien des fois le témoin. Les médecins l'avait déclarée incurable. On donna le saint viatique à la malade, le danger devenant éminent.

« Cependant, voilà que le 17 juin de cette présente année la communauté apprend que la procession de Notre-Dame-de-la-Garde doit passer sous les murs du monastère. A cette nouvelle, la supérieure se sent pressée intérieurement de demander, par l'intercession de la sainte Vierge, la guérison de la sœur Marie-Julie, à qui elle s'empresse de communiquer sa pensée. La communauté entière s'y associe, sur l'invitation de la supérieure qui offre en outre à la sainte Vierge, au nom de ses sœurs, la promesse de faire tous les jours, pendant un an, une communion pour la conversion des pécheurs. Plusieurs de ces pieuses filles passent en prières une partie de la nuit devant le saint Sacrement. Il est enjoint en vertu de la sainte obéissance à la sœur Marie-Julie de s'unir dans son cœur à leurs supplications. Le 18 juin, on transporte la malade de sa cellule dans une autre pièce, d'où elle puisse apercevoir, sans quitter son lit dressé près de la fenêtre, l'image de la sainte Vierge, au moment du passage de la procession. Ce moment arrive ; à la vue de la statue vénérée, elle ressent un vif saisissement, ses larmes coulent. Elle remplit le vœu de l'obéissance qui exige qu'elle demande sa guérison ; elle fait cette demande, et à l'instant, la grâce est obtenue..... La sœur Marie-Julie a aussitôt recouvré ses anciennes forces. Pendant trois ans, elle n'avait pu sortir de son lit où la violence de la maladie la retenait immobile et maintenant, tout à coup, elle descend de celui où elle était placée ; elle ne fait, pour cela, que s'appuyer sur la main de la supérieure, qui la lui tend comme pour lui prescrire d'en sortir. Elle marche, elle parcourt, sans secours, une partie considérable de la maison pour se rendre à une tribune de la chapelle, où elle va rendre à Dieu ses actions de grâces. Le lendemain matin, elle se lève comme si elle n'avait pas été malade. Elle a un entretien avec ses médecins aussi surpris que touchés de ce qu'ils voient, et qui reconnaissent hautement le miracle opéré en quelque sorte sous leurs yeux. Elle reçoit au parloir plusieurs personnes qui viennent reconnaître le prodigieux changement opéré en elle. C'est sans fatigue qu'elle prend part à de pieuses conversations, elle qui auparavant pouvait à grand-peine prononcer

quelques mots mal articulés. Elle écrit à ses parens une lettre de trois pages d'une main ferme et en très-beaux caractères, après que naguère elle ne pouvait pas même signer. Elle assiste à la procession indiquée par la supérieure, pour remercier Dieu du bienfait de sa guérison. Elle va au refectoire, au chœur, et se trouve aux exercices de la communauté, où elle n'avait pas paru depuis si longtemps. Son rétablissement, complet dès la veille, ne s'est pas ensuite démenti, et nous l'avons revue plusieurs fois depuis son heureuse guérison, toujours dans un état de parfaite santé. Interrogée par nous-même, elle nous a fait le récit que nous reproduisons, et, après l'avoir entendue, nous n'avons pas hésité à prononcer qu'elle nous avait raconté un miracle, dont les circonstances nous étaient d'ailleurs connues. Le certificat des deux médecins qui la soignaient atteste à la fois et l'extrême gravité de sa maladie et son retour subit et inattendu à la santé. Vous trouverez ci-après, monsieur le Curé, cette pièce qui mérite d'être citée à la suite de notre relation.

« Vous bénirez avec nous l'auteur de tout bien qui a daigné produire pour notre édification personnelle un si incontestable effet de son pouvoir en dehors des lois ordinaires de la nature, et vous rendrez gloire aussi à la bienheureuse Vierge Marie dont l'intercession a obtenu cette grâce. Ce sera pour vous ainsi que pour vos paroissiens, un motif de plus de lever plus fréquemment vos regards vers la montagne sainte, d'où vous viendra son secours, c'est-à-dire vers le ciel, où de tous les points de la terre, Marie reçoit les vœux de ses enfans, et d'où elle leur répond par les bienfaits divins dont elle est distributrice. Mais, puisque les temples qui lui sont dédiés offrent ici-bas une figure de son céleste séjour, puisqu'à raison de la dévotion qui y amène de pieux concours, et du culte de confiance et d'amour qu'on lui rend, ils deviennent les lieux privilégiés de sa miséricorde maternelle envers les hommes; nous aimerons tous à rapporter, dans ce sens légitime, au sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, la grâce reçue à l'aspect de l'image qui y représente la Reine du ciel. Nous nous plairons aussi toujours d'avantage à aller invoquer cette Reine immortelle dans ce même sanctuaire, bâti sur la colline du haut de laquelle elle se montre au navigateur encore éloigné comme la consolante étoile de la mer, tandis qu'elle tient son sceptre protecteur toujours étendu sur la ville de Marseille qui est à ses pieds. »

Déclaration des médecins.

« Nous soussignés, professeur et docteur en médecine, médecin et chirurgien du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Marseille, certifions que la sœur Marie-Julie, religieuse professe au dit monastère, âgée de 30 ans était malade depuis cinq ans. Ses infirmités avaient pris un tel degré d'intensité, que depuis trois ans elle n'avait pu quitter le lit. Dans cette longue maladie, qui n'a été qu'une série d'affections très-graves et réputées mortelles, toutes les fonctions de l'économie animale et surtout la nutrition avaient été profondément altérées, à tel point que, réduite à un état de consommation extrême accompagnée de fièvre lente, on ne pouvait raisonnablement pronostiquer qu'une issue funeste, ce que nous n'avions pas laissé ignorer à la communauté.

« Cette position a été toujours plus fâcheuse jusqu'au 17 juin 1843. A cette époque, la sœur Marie-Julie pouvait à peine se soulever dans son lit et prononcer quelques mots à voix basse... »

« Nous déclarons et affirmons que notre surprise a été extrême, lorsque deux jours après, allant visiter les malades de la communauté, la sœur Marie-Julie est venue nous recevoir à la porte et nous annoncer elle-même sa guérison. Nous avons pu, en effet, constater cet heureux changement, ce complet et rapide rétablissement, ce retour spontané à la santé, inexplicable par les lois de la médecine, qui depuis lors ne s'est plus démenti.

« Les faits que nous venons de relater étant de la plus exacte vérité, nous les affirmons par la présente attestation.

« Fait à Marseille, le 22 juillet 1843. »

En actions de grâce de la guérison miraculeuse dont cette circulaire contient le récit, il a été célébré, le dimanche 5 octobre, fête de la maternité de la sainte Vierge, une messe solennelle, suivie du *Te Deum*, dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, Marseille. Les administrateurs de cette chapelle ont dressé procès-verbal de cette cérémonie dans les registres de leurs délibérations, où ils ont transcrit la lettre circulaire qui a d'ailleurs été lue en chaire dans toutes les églises du diocèse.

ESPAGNE.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* qui se publie à Pau :

« Notre ville a donné asile, depuis que l'Espagne est désolée par des dissensions politiques, à deux de ses plus dignes prélats, les évêques de Barbastro et de Pampelune. Si ce qu'annonce un journal de Madrid est vrai, et ce journal paraît, du reste, bien informé, ces deux vénérables réfugiés toucheraient enfin au terme de leur exil. Ce journal dit qu'il annonce avec une vive satisfaction à ses compatriotes que les négociations avec la cour de Rome sont sur le point d'être terminées. La majorité du cabinet est disposée à accéder à tous les désirs manifestés par le Saint-Siège pour résoudre cette difficulté religieuse. La première condition imposée au gouvernement espagnol est de rappeler d'exil tous les évêques expatriés et de les réintégrer dans leurs diocèses. »

SUISSE.

— Dans une conférence qui a eu lieu entre Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Fribourg, on a résolu d'adresser à tous les cantons de la Suisse une note-circulaire, contenant la demande de supprimer la résolution de la diète du 31 août qui, au mépris du pacte fédéral, dont l'article 12 ga-

rantissait l'existence des couvens, a sanctionné l'abolition de la majorité de ceux qui existaient dans le canton d'Argovie. La conférence a été unanime sur ce point.

Quand à la conduite à tenir en cas de refus d'accéder à cette proposition, l'assemblée se serait divisée en majorité et en minorité, si l'on en croit le *Narrateur Suisse*, journal protestant. La majorité désirerait, dans la prévoyance de ce cas, ajouter la déclaration que les cantons catholiques s'abstiendraient de toute communauté avec les autres cantons, jusqu'à ce qu'on eût reconnu le droit fédéral en ce qui touche les couvens d'Argovie; cette menace en perspective n'aurait pas été approuvée par la minorité, qui ne veut pas entendre parler d'une séparation.

Mais, comme il est presque certain que les envoyés de Lucerne l'emportent, la séparation sera inévitable, à moins que la diète ne cède. C'est aussi l'avis d'hommes influens.

« Les grandes puissances, disent-ils, ont garanti la neutralité suisse sur la base de l'acte fédéral, qui aujourd'hui est impunément violé. Le moment est donc venu d'invoquer la garantie de ces puissances. Si cette garantie n'était aussi qu'un vain mot, il ne resterait plus aux cantons catholiques qu'à se séparer définitivement de ceux qui ont formé la majorité du 31 août. Dès lors, la confédération suisse, telle qu'elle a été reconnue par le droit public de l'Europe, n'existerait plus. Force serait donc aux puissances d'opter entre les cantons qui respectent la foi du serment et les cantons parjures, et nous ne désespérons pas de l'esprit qui anime les cabinets européens, au point de craindre qu'ils ne se prononcent en faveur de ces derniers. »

Il résulte de ce langage et du fait illégal sanctionné par la diète que l'avenir de la confédération entière est en jeu. Les cantons parjures prennent, de leur côté, une attitude qui peut devenir menaçante; peut-être même iraient-ils jusqu'à des hostilités à main armée. Dans ce cas, la guerre civile, éclatant dans toute la confédération, forcerait encore les puissances à intervenir.

Ainsi, de quelque manière que les choses tournent, la Suisse est à la veille d'événemens graves et probablement décisifs.

RUSSIE.

— S'il faut en croire une lettre particulière de Rome, on y attend l'arrivée du nouveau ministre de Russie, et on le croit chargé de faire les concessions demandées par le Saint-Siège. Nous n'aurions qu'à féliciter le czar de déférer aux vœux du chef de la véritable Eglise. Mais arrachera-t-on au schisme les millions de catholiques polonais qu'on y a entraînés par la ruse, la séduction et la violence? Ceux qui sont restés fidèles, même en face de la persécution, n'auront-ils pas à craindre des vexations nouvelles?

PAYS-BAS.

— On se rappelle qu'à l'occasion de l'élection et de la consécration du soi-disant évêque de Harlem, Henri Jean Van-Buul, le saint Père a adressé une bulle aux catholiques de Hollande; cette bulle est ainsi conçue :

« Grégoire XVI, pape, à tous les fils catholiques bien aimés dans les Pays Bas; à mes bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique :

« Attendu que nous occupons, bien qu'indigne, le siège de St. Pierre, le devoir du suprême apostolat nous oblige à élever notre voix contre un grave scandale qui a eu lieu dernièrement, lors de l'élection et de la consécration du soi-disant évêque de Harlem. Il faut que vous sachiez, mes bien-aimés fils, que Jean Van Santen, qui, il y a déjà longtemps, s'est arrogé le titre d'archevêque d'Utrecht, et que pour cela Léon XII, notre prédécesseur de bienheureuse mémoire, a frappé d'excommunication, et, à qui, par suite de cette rigueur, l'exercice de toute fonction épiscopale a été interdit, a écumé, d'une manière sacrilège, ordonné Henri Jean de Buul, pour l'introduire dans l'église de Harlem. Il s'est, en outre, permis de nous donner connaissance de son élévation criminelle, en nous adressant des lettres pleines d'assurances de foi, de fidélité et de dévouement, comme s'il suffisait d'honorer la haute dignité de l'Eglise et du Saint-Siège par des paroles, de les méconnaître et de les insulter par des actions. C'est ainsi que les esprits astucieux, à Utrecht, cherchent à cacher, par un prestige, l'ignominie de leur schisme et de leurs erreurs, opiniâtement résolus à se tenir éloignés de l'Eglise catholique et du Pape romain, et conservent, en dépit des réclammations de tous les catholiques.

« A cette occasion, nous exprimons de nouveau notre courroux de la manière la plus ostensible et la plus déterminée contre cet entêtement déjà trop flétri par nos prédécesseurs. Nous prononçons la malédiction méritée sur ce nouveau fruit de leur impiété, et surtout en vertu de notre pouvoir apostolique, nous déclarons et proclamons l'élection de Henri Jean Van Buul, en qualité d'évêque de Harlem, illégitime, et la consécration qui a suivi interdite et sacrilège; et en vertu du même pouvoir apostolique, nous excommunions le même Henri Jean et avec lui tous ceux qui, par leurs actions, par leur consentement ou par leurs conseils, ont coopéré à sa promotion ou à sa consécration, et nous ordonnons à tous les catholiques, et plus particulièrement à vous nos bien-aimés fils, de les regarder comme excommuniés. D'ailleurs, que Henri Jean réfléchisse bien et se rappelle sérieusement que de nouvelles punitions l'attendent. Aux termes des canons sacrés, s'il se permet de préparer le chrême sacré, de donner le sacrement de la sainte confirmation ou de consacrer et ordonner des prêtres, attributs inhérens à la dignité épiscopale, il ne saurait en aucune manière exercer légitimement ce qui appartient à la juridiction épiscopale qu'il n'a reçue de nous en aucune manière. Plaise à Dieu que Henri et avec lui son compagnon, qui a fait sécession, effrayés par la rigueur des peines spirituelles dis-

à ces contraires par les canons et par notre présente bulle, reviennent de leur égarement, pleins de repentir! Nous, qui tenons la place de celui qui est venu chercher et pour sauver ce qui était perdu, nous ne ressentirions pas de plus grande joie que de les embrasser avec amour, lorsque, repentans de leur faute, et après avoir abjuré toute résistance, ils rentreraient en toute sécurité de cœur dans le giron de l'Eglise catholique!

Et vous, nos fils bien-aimés, nous vous exhortons de la manière la plus ardente à élever à cette fin une fervente prière au ciel. En attendant, continuez à vous tenir comme jusqu'ici sur vos gardes contre la malice de ces esprits égarés; conduisez-vous en toutes choses comme il convient à ceux qui cheminent dans la lumière de la vérité catholique, de sorte que vos adversaires aient à craindre eux-mêmes, ne pouvant vous faire aucun mal. Recevez enfin, mes fils bien-aimés, comme témoignage de notre intime amour pour vous, la bénédiction apostolique que nous vous donnons, en vous souhaitant la véritable félicité.

Donné à Rome, à Ste. Marie-Majeure, l'an 13^e de notre Pontificat.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Un journal du Haut-Canada dit que les différens dons faits par Son Excellence sir Charles Metcalfe, depuis son arrivée en Canada, se montent déjà à plus de £2,000.

—*Prince Albert*, tel est le nom donné à un nouveau steamboit en fer construit à la fonderie Ste. Marie, de cette ville, et qui doit remplacer la *Princesse* dans la traversée de Laprairie. Ses mouvemens sont faits sur un nouveau principe et prennent bien moins d'espace que les anciens. Ce steamboit a fait sa première traversée mardi. Mercredi la *Princesse* et le nouveau steamboit ont essayé leur force, il paraît que le *Prince Albert* sera le plus fort. C'est le premier vaisseau en fer qui ait navigué sur le St. Laurent.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

—Lord Falkland, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, vient de lancer une proclamation par laquelle il dissout le parlement de cette province. Les writs des nouvelles élections sont retournables le 11 janvier prochain. *Idem.*

IRLANDE.

—Le 7, à dix heures, S. E. le lord-lieutenant est arrivé au château de Dublin, venant de Viceregal-Lodge, et aussitôt un conseil secret a été tenu dans le salon de réception. Les membres présens étaient: le lord lieutenant, le chancelier, le premier secrétaire, le chef des archives, le procureur-général, le greffier, le comte Donoughmore et le lieutenant général commandant les troupes. M. Brewster, conseiller à la cour, était aussi présent. Le conseil est resté en délibération jusqu'à midi. Quelques minutes après midi, S. E. a quitté le château pour retourner à Viceregal-Lodge, dans le parc. Bientôt on apprit qu'une proclamation devait être faite; alors l'effervescence fut extrême dans les rues de Dublin; les bureaux des journaux furent assiégés par la foule, voulant s'assurer de la vérité des nouvelles qui déjà s'étaient répandues dans la ville. Le bureau des imprimeurs de la reine, dans West-Essex street, était mis en état de blocus par une multitude de personnes demandant avec avidité des copies de la proclamation. La seule réponse qu'ils obtinrent fut que jusqu'alors (deux heures) il n'était venu du château aucune pièce. Ce n'était qu'une ruse pour tromper la curiosité publique, car, moins d'une demi heure après, ce document officiel était publié. Le voici en entier:

De par le lord-lieutenant et le conseil d'Irlande.—Proclamation.

Da Grey: "Attendu qu'il a été publiquement annoncé qu'un meeting devait avoir lieu à Clontarf ou dans les environs, dimanche, 5 octobre, sous prétexte d'une pétition au parlement pour un rappel de l'union législative entre la Grande Bretagne et l'Irlande;

"Et que des avis et affiches ont été imprimés et répandus en profusion, pour avertir les personnes se proposant de se rendre à cheval au meeting, de se réunir et de se former en procession et marcher en ordre militaire et par rang;

"Et que des meetings nombreux ont déjà eu lieu dans différentes parties de l'Irlande, sous le même prétexte; et qu'à ces assemblées des discours d'une nature séditieuse et incendiaire ont été adressés aux personnes présentes, dans l'intention d'exciter, dans l'esprit des sujets de S. M., le mécontentement et la désaffection, et de les porter à la haine et au mépris du gouvernement et de la constitution du pays, telle qu'elle a été établie par les lois;

"Et que dans plusieurs de ces assemblées, des discours séditieux et incendiaires ont été tenus par des personnes qui ont signifié leur intention d'être présentes et de prendre part au meeting annoncé de Clontarf;

"Et que ce meeting projeté est de nature à soulever la crainte raisonnable et bien fondée, que l'objet et les motifs des personnes qui doivent s'y assembler ne sont pas l'exercice légal de leurs droits et privilèges constitutionnels, mais le désir d'exciter à la haine du gouvernement et de la constitution du royaume-uni, tel que les lois l'établissent, et d'amener l'altération des lois et de la constitution par intimidation, et en faisant montre de force physique.

"Nous, le lord-lieutenant, avec et par l'avis du conseil privé de S. M., étant convaincu que le meeting projeté à Clontarf tend uniquement à servir les projets des personnes factieuses et séditieuses, et à troubler la paix publique, faisons savoir positivement et ordonnons à toutes personnes quelconques qu'elles aient à s'abstenir de se rendre au dit meeting;

"Faisons savoir, en outre, que si, nonobstant notre proclamation, le dit meeting a lieu, tous ceux qui s'y trouveront seront poursuivis conformément à la loi;

"Ordonnons et enjoignons à tous magistrats et officiers chargés du maintien de la paix publique et autres que cela peut concerner d'aider et de prêter main forte à l'exécution de la loi, en empêchant le dit meeting, en le dispersant, en le supprimant et en procédant à la poursuite et à l'arrestation de ceux qui, après cet avis, seront en contravention avec ces dispositions."

Quatre heures et demie.

Des copies de la proclamation sont affichés à tous les édifices publics; l'agitation augmente; on se demande ce que fera M. O'Connell.

La proclamation du lord-lieutenant, qui se termine par ces mots: "Donné à la chambre du conseil, à Dublin, ce 7^e jour d'octobre 1843," porte les signatures de E. B. Sugden, chancelier; Donoughmore, Eliot, F. Blackburne, E. Blakeney, Fred. Shaw, T. B. C. Smith. Dieu sauve la reine!

On avait dit que l'association du repeal ne s'assemblerait pas; mais lorsque M. O'Connell a eu pris lecture de cette proclamation, il a invité le comité de l'association à le suivre dans la salle où se tiennent les séances publiques. Il s'est assis au fauteuil, au milieu des bruyans applaudissemens.

Une voix.—Nous obtiendrons le repeal en dépit de tous ces gens là. (Acclamations.)

M. O'Connell.—Je viens m'asseoir dans ce fauteuil pour adresser mes félicitations à nos amis de Liverpool et de Manchester, qui ont bien voulu se rendre ici pour assister à la grande démonstration de dimanche (celle de Clontarf). Permettez-moi de vous expliquer en peu de mots l'état des affaires et la mesure que je prétends adopter. Vous ne savez peut-être pas tous que le gouvernement a publié une proclamation. Bien qu'elle soit illégale, je déclare positivement qu'il vaut mieux ne pas permettre à ces gens-là d'obtenir une victoire sur le peuple; il vaut mieux les mettre dans leur tort et ajourner l'assemblée, plutôt que de la voir accompagnée d'aucune espèce de violence. (Sensation.) La proclamation a été retardée jusqu'à trois heures aujourd'hui, la dernière heure possible, et la moitié des gens qui se proposaient d'assister au meeting de demain pourraient bien ne pas en avoir connaissance; mais j'ai résolu de publier un contre-avis, invitant le peuple à ne pas s'assembler demain à Clontarf, bien que je ne reconnaisse nullement le document officiel comme légal. (Sensation.) N'allez pas croire que cela pourra arrêter le progrès de l'agitation du repeal. (Applaudissemens.) Non; mais si nous nous rassemblions demain, il pourrait en résulter des troubles, et vous le savez, ma mission, c'est d'assurer et de sauvegarder le peuple. (On applaudit.) En conséquence, j'ai cru devoir faire imprimer un avis engageant les populations de la campagne à ne pas venir en ville. J'enverrai, par le courrier de ce soir, cet avis à Taree, Kelt, Navan et dans toutes les autres villes et tous les villages dont la population affluerait ici, ainsi qu'à tous les membres du clergé catholique, les prévenant que le meeting n'aura pas lieu.

Il n'y aura pas de meeting, et si quelqu'un avait compté verser le sang du peuple, il sera désappointé. (Applaudissement.) Je trouve la conduite du gouvernement très étrange: ce devait être presque le dernier de nos meetings, j'ai accompli ma tournée en Irlande. Assurément, le ministère n'aurait pas dû retenu la publication de sa proclamation jusqu'à trois heures, car, sans activité, les avis que je crois devoir publier auraient à peine le temps d'arriver à la connaissance du public. Je considère la proclamation comme un accommodement, car on n'avait pas encore annoncé d'autres meetings. J'aurais pu tenir encore deux ou trois meetings en me rendant à Darrynane; mais il n'avait pas été pris de jour pour ces meetings. Je crois devoir donner ces renseignements pour la gouverne de nos amis de Liverpool et de Manchester, et je puis vous donner à tous l'assurance que la cause du repeal, loin d'avoir à souffrir de cet acte salutaire, ne sera que lui devoir un nouvel élan, et tout le monde, à l'avenir, sera encouragé à plaider en faveur du repeal. La réunion hebdomadaire de l'association aura lieu lundi, et le banquet lundi soir.

M. O'Connell quitte le fauteuil. Voici maintenant la proclamation publiée par M. O'Connell sur feuille de papier surmontée des emblèmes d'une harpe et d'une couronne.

Association royale et nationale du rappel.

"Attendu qu'il a paru, sous la signature de M. Sugden, chancelier, etc., un papier étant ou affectant d'être une proclamation conçue en termes ambigus et inexactes, et méconnaissant évidemment les faits avérés, dont l'objet paraît être d'empêcher le meeting public annoncé pour le 5 courant à Clontarf, à l'effet de pétitionner pour le rappel de la funeste et dangereuse mesure de l'union législative, et que cette proclamation n'a pas paru avant l'après-midi du samedi 7, de telle sorte qu'il est tout à fait impossible que son existence puisse être communiquée par la poste ou autre en temps opportun pour être connue des personnes qui se proposent de se rendre à Clontarf, où des gens mal intentionnés pourraient prendre le prétexte de la dite proclamation pour troubler la tranquillité et commettre des violences à l'égard des citoyens qui viendraient légalement et pacifiquement à ce meeting, nous, la commission de l'association, prions les personnes bien intentionnées de se retirer, au reçu de cet avis, dans leurs maisons, et de ne pas s'exposer à des collisions ou à de mauvais traitemens, et nous les informons de plus que, sans approuver en rien les allégations mal fondées émises dans la proclamation, nous croyons prudent et sage, dans des vues d'humanité, de déclarer que le dit meeting est abandonné et n'aura pas lieu."

L'assemblée s'est alors séparée. Il n'a été décidé que cette proclamation de précaution serait envoyée immédiatement, par estafette, aux très révérends prêtres qui avaient signé la convocation pour le repeal meeting de Clontarf et dans tous les districts adjacents pour empêcher la population de se porter vers ce lieu.

Demain doit arriver le 24^e régiment de Glasgow et le 34^e de Manchester; le 54^e devant partir ce matin de Dublin pour Altona. Il a été retenu par ordre.

Des copies de la proclamation du lord-lieutenant d'Irlande ont été placardées dans toutes les places publiques de Dublin, cette mesure n'a surpris personne; seulement la curiosité avait rassemblé beaucoup de monde autour de Corn-Exchange, où se tiennent les réunions de l'association. On voulait savoir ce que faisait M. O'Connell.

Après deux heures d'attente, on a vu paraître des gens qui ont affiché sur les portes de Corn-Exchange la contre-proclamation de M. O'Connell. M. Steele a bientôt paru à la porte de Coin-Exchange, dans une voiture à quatre chevaux; il avait dans sa voiture d'énormes liasses de cette proclamation de M. O'Connell, qu'il allait, dans la soirée et la nuit, distribuer partout dans les comtés de Dublin et de Meath. On faisait partir en même temps de Corn-Exchange divers messagers pour contremander le meeting, et l'on envoyait des charpentiers pour démolir et enlever la plate-forme.

Un grand nombre de membres du clergé et d'autres personnes ont offert de partir demain de grand matin dans la direction des lieux d'où devait venir la population pour lui faire rebrousser chemin. M. Steele, le premier pacificateur, outre la distribution des imprimés, doit disperser la multitude qui s'assemblera ce soir sur Tharah, dans le but de se rendre demain à Clontarf.

O'Connell réussit à déjouer les tentatives des ennemis de l'Irlande. Les nouvelles arrivées aujourd'hui de Dublin sont plus satisfaisantes que nous n'osions l'espérer. Les journaux oragistes de Londres et de Paris, qui nous ont représenté O'Connell reculant devant les mesures de rigueur du gouvernement, calomniaient l'agitateur. Les repealers ne reculent pas; mais ils comprennent le vrai courage, et l'énergique résolution d'obtenir le rappel ne les entraînera pas dans des actes téméraires qui compromettraient évidemment la cause de leur patrie.

Non, O'Connell ne cède pas un pouce de terrain. Loin de là, il avance à l'aide du parti admirable qu'il tire des fautes du gouvernement. Il est vrai que le meeting de Clontarf a été contremandé; mais un grand meeting tenu lundi dernier à Dublin, n'en a eu que plus d'intérêt, plus de solennité et plus d'éclat. Jamais, depuis que l'association du rappel existe, nous n'avions été témoins d'un meeting plus nombreux et plus brillant. L'enceinte ordinaire des réunions se trouvait trop étroite. Il a été nécessaire de louer le plus vaste théâtre de Dublin pour recevoir la foule empressée, qui voulait témoigner de son dévouement à la cause nationale et de sa confiance dans O'Connell. Ainsi le héros de l'Irlande saura toujours, en respectant les ordres de l'autorité, faire entendre au peuple sa brûlante parole et ses sages conseils. Dans la soirée de lundi a eu lieu le banquet-monstre qui devait être donné après le meeting de Clontarf. Les résolutions que l'on se proposait de prendre dans la réunion interdite, y ont été votées à l'unanimité et par acclamation. Qu'a donc gagné le gouvernement à ses démonstrations hostiles?

Le discours prononcé par O'Connell, dans cette nouvelle réunion, excitera l'admiration des amis et des ennemis de l'Irlande. Les journaux toriens eux-mêmes y applaudissent; ils ne peuvent s'empêcher d'er louer l'adresse et le talent. Cette harangue d'O'Connell est un véritable chef-d'œuvre. Elle convaincra les moins confiants qu'O'Connell est à la hauteur de son rôle. L'agitateur n'avait jamais prononcé un discours empreint à la fois de tant de modération et d'une plus mâle énergie. Ses paroles sont d'une sagesse et d'une habileté propres à déconcerter ses ennemis: tel est du moins l'effet que son discours nous semble avoir produit sur la presse orangiste de Londres.

O'Connell insiste plus que jamais sur la nécessité de se soumettre à tous les ordres de l'autorité, quand bien même ces ordres n'auraient que l'apparence de la légalité; mais cette obéissance passive qu'il recommande au peuple ne l'empêche pas de demander au gouvernement un compte rigoureux de sa conduite. L'agitateur a dit et montré publiquement de quelle manière il déjouerait les mesures arbitraires de l'autorité. Il a annoncé qu'il fixerait bientôt un jour où, simultanément et à la même heure, des meetings seraient tenus dans tous les comtés de l'Irlande. Si les habits-rouges et les dragons anglais ont reçu l'ordre de disperser les meetings locaux, M. O'Connell les défie d'empêcher le peuple irlandais de tenir un meeting qui, dans un moment donné, s'étendra d'une extrémité à l'autre de l'Irlande, couvrira en quelque sorte tout le pays pour le protéger contre ses oppresseurs.

Des acclamations unanimes entrecoupaient à chaque instant la parole éloquent du chef des repealers. Demandait-il au peuple sa confiance, la vaste salle retentissait des cris: "Vous l'avez! vous l'avez!" Parlait-il d'obéissance et de soumission, l'assemblée se levait spontanément pour répondre: "Oui! oui!" Signalait-il la traître conduite du gouvernement contre le peuple, en ajoutant que cette accusation il ne la rétracterait pas s'il lui fallait monter sur l'échafaud, et il était interrompu par ces mots: "Non! non! vous n'y monterez jamais!" Aucune réunion, en Irlande même, n'avait montré un pareil enthousiasme. Des applaudissements qui duraient cinq et dix minutes nécessitaient de fréquentes interruptions.

O'Connell avait apporté une copie de la proclamation du vice-roi. Il en

a donné lecture à l'assemblée, et a passé ensuite ce document au crouset de sa critique. Il a discuté, en se plaçant au point de vue de la légalité, chaque phrase de cette pièce insensée, et, au nom de la constitution et des lois de son pays, au nom de la dignité du gouvernement de la Grande-Bretagne, il a supplié le ministère de révoquer les hauts fonctionnaires qui avaient ainsi compromis la mission qu'ils avaient reçue de la Reine. M. O'Connell a donné ensuite lecture de la proclamation publiée dans le pays de Galles contre les rébeccaïtes, et a fait ressortir sa modération en la comparant à la proclamation du comte de Grey. L'une s'adressait cependant à des hommes désolant le pays par leurs crimes, à des hommes qui, les armes à la main, commettent des violences contre les personnes et les propriétés, qui appellent à leur aide l'incendie et l'effusion du sang. O'Connell a fait ressortir le contraste qu'offre, en présence des désordres du pays de Galles, l'agitation constitutionnelle de l'Irlande.

L'orateur a conclu de cette comparaison que l'Angleterre avait deux poids et deux mesures dans l'administration de la justice, et que l'Irlande ne pouvait être plus longtemps victime de cette inégalité. Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de cet admirable discours, dont la traduction très abrégée que nous publions n'est qu'un bien pâle reflet. Mais nous devons constater ce fait important: qu'à un moment où l'on croyait l'agitation abattue, le coup que le gouvernement anglais a voulu lui porter n'a servi qu'à lui imprimer un nouvel élan, qu'O'Connell comprime et dirige de manière à le servir à hâter le triomphe de l'Irlande.

ESPAGNE.

—A Madrid, suivant les correspondances du 22, les bruits relatifs à l'intention qu'avait le gouvernement de mettre cette ville en état de siège, prenaient de la consistance. Déjà la vente des journaux était interdite dans la cour de l'administration de postes, et l'on avait arrêté un ecclésiastique qui y donnait lecture de l'*Eco del Comercio*.

On disait que, si les *pronunciamentos* se généralisaient, la cour se retirerait à Badjoz, ou dans les provinces basques. Le moment du départ dépendrait des circonstances.

—Les nouvelles de Barcelone sont du 8 octobre. Le bombardement durait depuis trois jours, et la ville avait eu à souffrir. Un assaut donné à la citadelle par les centralistes avait échoué. Des bandes sévères avaient été publiées par le gouverneur-général, Lorenzo Sanz, pour resserrer le blocus de la ville. Reuss avait obtenu des succès contre les avant-postes de Girona. Des renforts considérables arrivaient à la citadelle de Montjuich et tout faisait espérer que l'autorité serait bientôt maîtresse du mouvement.

—Le *Phare des Pyrénées* publie les détails qui suivent dans une correspondance du 7 octobre:

"L'aspect de Barcelone est effrayant; la terreur peinte sur tous les visages, la misère est son comble. Une épidémie, qui frapperait à coup redoublés, nous laisserait des jours moins sombres que ceux que nous passons depuis quelque temps.

"La junte, afin d'augmenter le nombre des combattants, a fait armer une partie des forçats et des détenus qui étaient au bagne et dans les prisons; elle fait croire à ses partisans que beaucoup de villes ont suivi l'exemple de Barcelone, et qu'Ametter, est en marche avec 16,000 hommes pour les secourir. Mensonges qui en imposent à ses partisans et prolongent l'anarchie.

—On apprend par une dépêche télégraphique de Bayonne que le 8 à midi, Madrid était tranquille. Déjà beaucoup de députés y étaient arrivés. Or parlait du duc de Rives pour la présidence du sénat, et de MM. Cortina ou Olozaga pour celle des cortès. On disait qu'il n'y aurait pas de discours d'ouverture.

Il y a eu de nouveaux troubles, le 5, à Grenade; ils ont été réprimés par la mise en état de siège de la ville. Le même jour, la situation d'Almeria n'avait pas changé.

—Deux autres dépêches parvenues depuis annoncent ce qui suit:

"Bayonne 13 octobre.

"Almeria s'est soumis le 5 au soir.

"Grenade était tranquille, le 6.

"On était toujours en pourparlers, le 8 pour reddition de Saragosse.

"M. de Groverius, a reçu le 8, ses lettres de créance, comme ministre résident des Pays-bas."

"Perpignan, 12 octobre.

"Le 9, la junte a invité les étrangers à évacuer Barcelone, en leur donnant vingt-quatre heures pour tout délai. Le 10, la sortie des Français et leur embarquement ont eu lieu sans accident. Le consul s'est établi à Barcelonnette, avec la chancellerie.

"Le même jour, les batteries des insurgés et les forts occupés par l'armée ont fait le salut d'usage, à l'occasion de la fête de la reine.

"Le commandant Martell, poursuivi par les populations, s'est rendu à discrétion au commandant de Tortose.

"La grande garde de la porte de France, à Girona, a passé au général Prim, avec son capitaine."

—Au départ des derniers courtiers, on parlait de faire venir à Madrid, pour l'ouverture des cortès, des renforts considérables qui seraient fournis par les gardes nationales des provinces.

—On annonce que les *Pronunciados* de Reuss se sont de nouveau rendus maîtres de la villa après un engagement dans lequel les troupes du gouvernement auraient essuyé des pertes assez considérables. De leur côté les insurgés ont perdu un de leurs meilleurs chefs.

—Il paraît que le général Narvaos travaille à culbuter le ministre Lopez pour se faire nommer président du conseil à sa place.

—La junta de Figuières fait approvisionner le fort de cette ville, dont la garnison a été augmentée par un corps de milices nationales. En général, la guerre civile de Catalogne offre partout un caractère de fureur et d'aigreur. On pourrait dire qu'elle joue de son reste, puisqu'il est vrai qu'on la regarde comme près de finir.

SEINE INFÉRIEURE.

—On écrit de Dieppe :

« Les feuilles que dirige en ce moment M. Férat, le bibliotécaire de la ville, à Sainte-Marguerite (sud-est), sont importantes. Six salles en mosaïque viennent d'être découvertes sur des assises de ciment romain ; des squelettes de guerriers saxons, dont plusieurs possèdent encore des vestiges d'armure ; des monnaies, des fragments de vases ont déjà payé amplement le laborieux antiquaire de ses recherches. La découverte d'une véritable villa, conservant dans chacune de ses parties de vrais restes de la somptuosité romaine, est un événement pour la science. »

GRÈCE.

—L'observateur grec publie la composition du cabinet qui remplace le précédent. Il contient les premiers actes du nouveau ministère, savoir :

- 1 = Une proclamation adressée au peuple hellène ;
- 2 = La prompte convocation de l'assemblée nationale ;
- 3 = L'ordonnance de faire le trois septembre jour de fête nationale, et référant à la garnison, aux citoyens d'Athènes, et à tous ceux qui ont pris part aux faits de cette journée, une décoration suspendue à un ruban rouge, et portant d'un côté *Trois septembre*, et de l'autre, *Trône constitutionnel* ;
- 4 = Le renvoi des étrangers actuellement au service de l'Etat, à l'exception des anciens philhellènes ;
- 5 = La remise du grand-sceau de l'Etat au ministre de la justice ;
- 6 = Le témoignage de la royale satisfaction au commandant de la garnison, M. Demétri Calergis, au président du conseil municipal de la capitale M. le colonel Maaryani et aux autres officiers supérieurs ou inférieurs de la garnison de la capitale.

Nous lisons dans le même journal :

« L'ordre le plus parfait règne à Athènes et sur tous les points du royaume. La continuation du mouvement de la capitale a été prévenue par l'expédition des ordonnances royales qui ont nommé le ministère du 3 septembre et ordonné la convocation de l'assemblée nationale.

« Dès le lendemain de la révolution, le roi s'est promené dans la ville en calèche découverte, en compagnie de la reine et de la princesse d'Oldembourg, sans aucune escorte ; partout LL. MM. sont accueillies par les acclamations les plus vives manifestées par les citoyens de toutes les classes. Ce sont les véritables acclamations du peuple. Déjà, le roi des Grecs recueille les fruits de sa condescendance. L'amour, le respect du peuple, pour son trône constitutionnel, remplaceront les jours de peines, du travail pénible, d'inquiétudes, qu'il passait sous l'ancien régime, en des jours de paix, de satisfaction et de gloire.

« Tous les ministres ont travaillé avec S. M., et ont reçu du souverain les témoignages de confiance auxquels ils ont tant de droits. Le ministère déploie une grande activité.

« L'ordonnance concernant les élections vient d'être rendue. L'organisation de la garde nationale d'Athènes a été ordonnée. Le commandant en chef de cette garde est le président du conseil municipal de la capitale, Maaryani, qui a pris une part si importante dans le mouvement du 3 septembre. Les commandants en sous-ordre sont MM. Démétrius Callifrona et Jean Costa.

« Le conseil municipal a voté une somme de dix mille drachmes, qui a été mise à la disposition du commandant de la garde nationale pour les besoins de ce service. M. le colonel Démétrius Callergis, qui a dirigé avec tant de sagesse l'événement du 3 septembre, a été nommé commandant supérieur de la garnison de la capitale, et M. le colonel Spiro Milios, commandant en chef de la gendarmerie. Cet honorable officier, jusqu'ici directeur de l'école militaire, a pris une part active et particulière à l'événement du 3, ainsi que M. Schinas, commandant de l'artillerie, et MM. Scarvelli et Khoditis, officier supérieur d'infanterie. Les trois membres du conseil d'état, qui ont pris l'initiative des mesures adoptées par tout le conseil et ensuite par S. M., sont MM. A. Metaxa, Loudos, Rhiga, Falamides. »

UN PRÊTRE IRLANDAIS.

Suite et fin.

Rentré chez moi, je ne cherchai guère à dormir, vous pouvez le croire ; je passai le reste de la nuit à méditer, bien inutilement ; j'étais acculé dans un affreux dilemme : il fallait violer le secret de la confession, ou laisser périr sur l'échafaud un innocent qui me touchait de si près. Le matin venu, j'écrivis à mon archevêque. Sans lui nommer le coupable, je lui exposai avec détails l'étrange révélation que j'avais reçue, je lui dépeignis mes angoisses, je sollicitai ses consolations et ses avis.

La réponse ne se fit pas attendre. Elle m'ordonnait le silence même à l'égard de mon frère et de ma mère.

Je lus, je relus la lettre du vénérable prélat, et je me déterminai de m'y conformer comme à la volonté de Dieu même. Bien que notre sort à tous ne dût être décidé que le soir par l'entretien que je devais avoir avec mon pénitent, je ne pus attendre jusque-là pour embrasser mon frère ; il me sem-

blait que je n'expierais jamais assez tôt les soupçons déshonorans que j'avais entretenus à son égard.

A peine arrivé, je n'attendis pas que nous fussions seuls pour m'élaner dans ses bras.

—Mon frère, mon pauvre frère, pardonne-moi, m'écriai-je, d'avoir pu douter de ta parole ; tu es innocent, je le sais ; entends-tu, mon bon ami ? je le sais.

—Dieu soit loué ! reprit-il.

Et cet homme, si fort qu'il avait supporté sans se plaindre mes interrogatoires et mes soupçons, se prit à pleurer comme un enfant.

—Dieu soit loué ! reprit-il. Eh bien ! comment l'a-t-on su enfin ? quand sortirai-je d'ici ?

Ces questions si simples me firent un mal affreux ; j'aurais dû m'y préparer, et je ne sus que répondre. Je balbutiai je ne sais quelles banalités sur les choses dont nous avons la conviction, la certitude même, et que nous ne saurions prouver ; si bien que je quittai le capitaine moins résigné que je ne l'avais trouvé, et plus malheureux en raison de l'espérance que mes imprudentes paroles avaient d'abord fait naître dans son cœur.

Je n'osais rentrer à la maison, de peur qu'il ne m'en arrivât autant avec ma mère. Je passai la plus grande partie de la journée à l'église, puis je me promenai par les rues jusqu'à l'heure de mon étrange rendez-vous. Il y avait plus d'une demi-heure que j'attendais, seul devant mon confessionnal, et je commençais à craindre que cet homme ne vînt pas, lorsqu'à la clarté douteuse de la lampe, je le vis s'avancer d'un pas irrésolu, et jetant les yeux autour de lui, comme s'il eût craint de tomber dans un piège. Je l'appelai ; il s'arrêta tremblant, et je le vis porter, sous son manteau, la main sur une arme cachée. Quand il se fut bien assuré que j'étais seul, il voulut se mettre à genoux à l'un des côtés du confessionnal ; je l'en empêchai.

—Venez chez moi, lui dis-je, nous y causerons plus longuement et plus à l'aise.

Il me regarda d'un air soupçonneux.

—J'aimerais mieux le confessionnal ; c'est plus sacré, cela.

—Le prêtre est prêtre partout ; si j'avais dû vous trahir, vous seriez déjà arrêté.

—Vous avez un frère à sauver.

—C'est vrai ; mais j'ai une âme à perdre.

Il me regarda fixement, parut hésiter un moment, puis il me prit le bras et nous sortîmes de l'église. Nous n'échangeâmes pas deux paroles tant que nous fûmes dans la rue. Arrivé devant ma maison, je tirai la clé de ma poche et le priai d'entrer sans bruit, pour ne pas réveiller ma mère. Nouvelle hésitation ; il ne le voulait pas faire sans lumière. Il fallut que je m'efforçasse en prendre et que je redescendisse le chercher. Enfin nous nous retrouvâmes seul à seul dans ma chambre assis au coin du feu.

Ce qui se passa entre nous, je ne saurais en vérité vous le redire ; jamais peut-être deux hommes n'ont en un pareil entretien. Je commençai à parler de mon frère et de ce qu'il y a d'horrible à voir mourir un innocent sur l'échafaud. Il me répondit qu'effectivement cela était fâcheux, mais qu'il n'y pouvait que faire, attendu que lui-même il ne voulait pas mourir. Je dépeignis, comme je le sentais, les angoisses de notre vieille mère ; il demeura impassible ; on eût dit qu'il ne savait pas ce que c'était qu'une mère. Cet homme était une bête brute n'obéissant qu'à deux instincts, la cupidité et la conservation de soi. Je l'avais trouvé la veille accessible à un autre encore, celui de la peur ; je lui parlai de l'enfer et du compte redoutable qu'il aurait à rendre un jour. Alors il s'émut, il sanglotta, il m'offrit cent, deux cents, trois cents livres stg., si je voulais lui donner l'absolution.

Lui persuader d'aller lui-même se dénoncer et se livrer aux magistrats, il y avait peu de chances ; et puis, je ne sais si ma conscience m'aurait permis de lui donner ce conseil. Je m'efforçai donc de lui faire comprendre qu'il y aurait moyen d'assurer le salut de mon frère sans compromettre sa sûreté personnelle. Je lui proposai, par exemple, de passer en pays étranger, laissant derrière lui une attestation signée de deux témoins, par laquelle il se reconnaîtrait l'auteur du crime et sur lequel il donnerait les détails propres à convaincre le juge. Rien. Cet homme se méfiait de tout ; il craignait que les témoins ne le trahissent avant qu'il ne fût sorti des trois royaumes. D'ailleurs il ne se souciait pas de s'expatrier, à présent surtout qu'il était devenu riche ; car il parlait des deux mille livres sterling qu'il avait volées à sa victime comme d'une fortune patrimoniale, fruits d'un travail honnête et pénible. Il me détaillait avec un horrible sang-froid les opérations de commerce auxquelles il allait se livrer : il me disait comment il s'y prendrait pour conserver et accroître ce qu'il appelait son petit avoir, et comment il allait pouvoir maintenant épouser la fille d'un meunier qu'il n'aimait pas plus qu'il n'en était aimé, mais qui lui convenait fort comme fille unique d'un père vieux et avare.

Vous dire ce que je souffris dans une semblable conversation, ce serait impossible.

Il y eut un moment où je faillis oublier le caractère sacré dont j'étais revêtu. Lassé de lutter contre cette ingrate nature, je me hasardai à lui faire entendre que, s'il ne consentait pas à sauver mon frère, je pourrais bien, moi, le livrer aux magistrats. Alors il tira son poignard ; mais je lui arrachai comme je l'aurais fait à un enfant, et, brisant une vitre, je le lançai dans la rue ; puis, honteux d'avoir employé un pareil moyen, je me jetai aux pieds de cet homme, je le arrosai de mes larmes, je lui demandai pardon, je le priai comme on prierait Dieu et les saints, ou plutôt je le suppliai ; je le con-

Jurai comme on invoquait autrefois les divinités malfaisantes. Rien ! absolument rien ! Cet homme n'avait ni cœur ni entrailles ; c'était une bête féroce, moins le courage et la dignité. Que vous dirai-je ? Le jour allait paraître quand je le reconduisis jusque dans la rue. Je me jetai tout habillé sur mon lit ; j'étais harassé de fatigue ; il y avait quarante-huit heures que je n'avais dormi. Aussi ne tardai-je pas à succomber au sommeil, ce que je n'aurais osé espérer.

Quand je m'éveillai, ma mère était à mon chevet, debout, pâle, haletante. Je soupçonnai que je devais avoir rêvé tout haut, et je tremblais que mon fatal secret ne me fût échappé. Il n'en était rien, grâce à Dieu ; j'en avais dit assez pour lui faire soupçonner que je savais quelque chose, pas assez pour lui faire comprendre ce que je savais. J'avais parlé de l'innocence de mon frère comme d'un fait certain, positif ; je m'étais entretenu avec le véritable meurtrier de son rival, mais sans dire où j'avais puisé cette conviction, quel était le coupable, où et comment je l'avais connu. Ma mère m'adressa des questions auxquelles je ne pouvais, auxquelles je ne devais pas répondre ; puis, s'irritant de mon silence, tantôt elle m'accabla de reproches les plus immérités et les plus poignans ; tantôt, s'arrachant les cheveux et se roulant sur le tapis, elle m'abjura avec larmes, avec sanglots, de lui rendre son fils bien-aimé. Dispensez-moi de m'étendre sur cette seconde lutte, plus courte, il est vrai, mais plus pénible que la première.

Heureusement, pendant qu'elle durait encore, l'archevêque arriva, et ma mère se fit un devoir de nous laisser seuls. Je lui racontai tout ce qui s'était passé depuis la veille ; il m'écoula les larmes aux yeux, il me prodigua les encouragemens et les consolations. Puis, comme sa main pressait la mienne :

— Dieu soit béni ! mon fils, s'écria-t-il, vous avez la fièvre ! Dieu, qui apprécia la grandeur de votre sacrifice, vous envoie la maladie du corps pour vous soustraire quelque tems aux peines de l'esprit. Dès ce moment vous ne serez plus responsable des paroles qui pourraient vous échapper, mais je le suis, moi qui ai reçu votre confiance ; et puisque vous ne pouvez plus veiller sur vous-même, votre évêque prendra ce soin.

Effectivement, pendant une semaine entière, je passai dans le délire d'une fièvre brûlante, le saint prêtre ne quitta mon chevet ni le jour ni la nuit, et il ne permit l'entrée de ma chambre à personne, pas même à ma mère. Quand le délire m'eut abandonné et que la raison me fut rendue, j'étais si faible, que je n'avais presque plus la force de souffrir, en sorte que, lorsque le jour fatal arriva...

— Comment ! s'écria John hors de lui, le jour fatal ! est-ce que votre frère fut condamné ?

— Pendu ! Messieurs, pendu ! Il fut pendu chargé de chaînes, comme un gentilhomme dégradé de noblesse qu'il était. Pendant qu'il vivait encore, le bourreau brisa devant lui son épée et déchira les armes de notre maison !

A ces mots, je levai sur le père Franck des yeux stupéfaits, et dans ses beaux cheveux blancs, il me sembla voir briller l'auréole dont nous entourons la tête de nos saints. Quant à John, il se précipita à genoux, et saisissant les deux mains du vieillard, il les embrassa convulsivement.

Lorsque nous fûmes un peu remis tous les trois d'une émotion si vive, l'abbé Franck reprit doucement son récit :

— Quand le jour fatal arriva, nous le passâmes, l'archevêque et moi, prosternés et récitant les prières des agonisants. Souvent nous étions interrompus par les cris de la foule et par le roulement des tambours ; car on avait déployé des forces considérables pour cette exécution. La résignation chrétienne de mon frère et ses protestations répétées d'innocence lui avaient rendu de nombreux amis, et on craignait une sédition, pour laquelle le premier prétexte venu était alors bon en Irlande.

— Et votre mère ? s'écria John.

— Elle ne souffrit pas longtems ; huit jours après elle rejoignit son fils bien-aimé. Au moment où elle allait quitter ce monde, le prêtre se pencha sur son lit. Je ne sais ce qu'il lui dit, mais la joie brillait dans ses yeux inouïs quand elle les leva vers le ciel, certaine désormais d'y retrouver son fils. Elle m'appela, elle qui n'avait pas voulu me voir depuis l'événement ; elle me pressa dans ses bras amaigris, elle me couvrit de caresses et de larmes, elle m'appela son saint, son bienheureux, son martyr, et, bien que le prêtre l'eût bénie, elle voulut que, moi aussi, je lui donnasse ma bénédiction.

— Mais, dis-je, désireux de ne pas laisser plus longtems l'abbé Franck sur un souvenir si douloureux, vous nous avez parlé de réhabilitation : l'innocence de monsieur votre frère fut-elle reconnue ?

— Dieu m'a fait cette grâce, autrement je n'aurais pas vécu aussi vieux. Si toute cette histoire n'était connue depuis quarante ans du public, est-ce que moi, confesseur, je pourrais vous la raconter aujourd'hui ?

Aussitôt après les funérailles de ma mère, j'étais venu me cacher au fond de cette petite paroisse. J'y étais depuis deux ans à peine, lorsqu'un courrier du lord-lieutenant d'Irlande vint tout à coup m'apporter l'ordre de me rendre sur-le-champ à Dublin. Il me remit en même tems une lettre de l'archevêque qui m'exposait sommairement ce qu'il m'importait d'apprendre.

Mon fatal pénitent avait réalisé les projets dont il m'avait parlé ; il avait ouvert une maison de commerce et avait épousé la fille du menuisier. Mais comme celui-ci ne lui avait pas donné de dot et que son héritage paraissait devoir se faire attendre encore longtems, son genre n'avait rien trouvé de mieux à faire que de l'emprisonner. Arrêté cette fois sur le fait, il avait été jugé et condamné. C'est alors que le prêtre auquel il demandait l'absolution avait exigé l'aveu public, non-seulement de ce dernier crime, mais en-

core de celui pour lequel mon frère avait souffert. Le prisonnier avait indiqué le commissionnaire qu'il avait chargé de toucher le montant du billet de loterie, et le témoignage de cet honnête homme n'avait laissé aucun doute sur la sincérité de sa confession.

Les pièces des deux procès ayant été envoyées à Londres, un ordre du roi en conseil prescrivit la réhabilitation solennelle de mon frère. Le lord-lieutenant et tous les fonctionnaires assistèrent à l'exhumation de son cadavre, qui fut tiré du cimetière des suppliciés, et enterré avec grande pompe dans la cathédrale ; l'archevêque officia avec ses trois suffragans ; en un mot, on lui rendit tous les honneurs dont les hommes se puissent aviser pour réparer tardivement une erreur de la justice.

Quant à moi, je me trouvai l'objet d'une admiration, d'un enthousiasme auxquels j'avais hâte de me soustraire. On me proposa la première cure vacante de Dublin, le titre de grand-pénitencier : je refusai tout ; je m'étais habitué à cacher ma vie, et quand on s'est fait une fois à ce bonheur-là, on n'y renonce pas volontiers. Je revins dans ma petite paroisse, et voilà près de cinquante ans que j'y vis heureux ; heureux d'être utile. On m'avait accordé une large indemnité pour me tenir lieu du peu de biens confisqués sur mon frère : je ne savais que faire de cette somme ; en arrivant, je la distribuai aux plus pauvres d'entre mes paroissiens. Cela a été un bon placement : depuis cinquante ans, ces braves gens me font vivre, et vous voyez que, si je ne suis pas riche, je puis encore, à l'occasion, me donner le plaisir d'une décente hospitalité.

BARTHÉLEMY MAURICE.

DECES.

A St. Hyacinthe, le 21 ult., à l'âge de 58 ans et 10 mois, M. Charles Beaugard, bourgeois de St. Hyacinthe. Le grand concours de personnes qui ont assisté à ses funérailles, est une preuve de l'estime qu'il avait su s'acquérir parmi ses concitoyens. Ses restes ont été déposés dans les voûtes de l'église de St. Hyacinthe. M. Beaugard était père de messire Beaugard, curé de St. Valentin.

A Québec, le 7, M. Edouard Montreuil, menuisier, âgé de 46 ans.

Nouvel Etablissement DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de Louis PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CEBUREAU,

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SCEURS DE CHARITÉ.

UNE feuille contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE ET PARTIELLE.

ON trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des MÉLANGES RELIGIEUX reliés en 6 volumes ;

Et au commencement de la semaine prochaine, on y vendra le *Calendrier ecclésiastique et civil* pour l'année bissextile 1844.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.